



## Compte rendu DU CTSJ DU 7 MAI 2020

Monsieur le Directeur

Nous tenons d'abord à saluer le professionnalisme des agents de greffe durant cette période.

Ils ont eux, relevé le défi de faire vivre la justice, n'en déplaise aux avocats Ils ont fait vivre de manière exemplaire le service public de la justice, et que vont-ils avoir en reconnaissance : des jours de congés et de RTT pris. Nous demandons la suppression de cette note.

L'oncle picsou est passé par là. Alors même que nos collègues viennent pour assurer leur mission, prenant les transports nous avons vu fleurir la note du Secrétariat général du 28 avril 2020 sur les frais de restauration. Le beau discours du Président Macon sur la France qui tient le pays debout est du pipotage à sec pour rester poli. Le même qui a demandé aux français et aux françaises que nous sommes de rester chez nous. L'administration demande dans le même temps de produire une preuve d'achat. Donc ils doivent sortir de manière supplémentaire alors qu'ils ont un ticket de courses. Ce sont des petites économies faites sur le dos des collègues et c'est une honte !

Nous demandons pour tous nos collègues qui ont œuvré durant cette période la prime de 1000 euros. Un seul exemple pour illustrer : 40 demandes de mises en liberté à Saint Etienne, contre 10 en temps habituels. Quelle reconnaissance allez-vous apporter à nos collègues? Est ce que le budget alloué au CIA (même si nous sommes profondément contres) sera perdu au profit de cette prime ?

Venus pour des urgences, nos collègues n'ont pas compté leurs heures. Nos collègues ont subis la pression des magistrats qui eux peuvent travailler à domicile grâce aux dotations de portable. Nous le savons les chefs de cours ont demandé aux magistrats de justifier leur temps de travail à domicile. Une pression est mise pour que les décisions sortent.

Face à la violence de la maladie, du confinement, des congés pris, de la non reconnaissance, nous vous le répétons encore une fois Monsieur le directeur la reprise sera difficile

En matière sanitaire, le SDGF / FO souhaite connaître l'état des stocks disponibles et obtenir la garantie que tous les agents du ministère, sans distinction, pourront disposer de masques homologués et de solutions hydro-alcooliques.

Suite à notre précédente réunion, nous avons demandé aux chefs de cour combien de gels et de masques ils avaient reçus. Le dialogue social est tel que certains sont muets, d'autres nous renvoient à des comités techniques qui n'ont pas eu lieu et certains nous renvoient vers vous. Qu'ont donc toutes ces cours d'appels à cacher ? Si sur un sujet aussi clair et précis que le nombre de masques reçus, nous ne pouvons que nous inquiéter sur tout le « reste » (nombre de personnes qui ont contracté la maladie, nombre de décès et tant de questions que nous ne prendrons pas la peine d'évoquer car aucune réponse ne nous sera donnée). Mais c'est vrai certaines cours transmettent



des masques non homologué, pour un ministère qui se dit la Justice, avouons que cela est triste et inquiétant dont Cayenne et Beauvais.

Pour le SDGF / FO, cette situation est intolérable et nous exigeons des masques suffisamment protecteurs pour tous et en toutes circonstances de travail. La protection des agents doit être la priorité absolue. Elle n'est pas celle de notre ministère.

S'agissant des tests, le SDGF / FO réclame la généralisation des tests pour l'ensemble des professionnels du ministère. Sur ce point, nous souhaiterions connaître le plan d'action établi par nos hiérarchies afin de s'assurer d'un accès prioritaire et rapide aux tests. Nous sollicitons aussi pour nos collègues de l'école.

En matière de déconfinement, le SDGF / FO plaide en faveur d'une montée en charge très progressive, dans la continuité des annonces du Premier Ministre. Ce qui nous paraît fondamental en premier lieu est de prendre le temps d'évaluer les dispositifs en matière RH et sanitaire avant une quelconque prise de décision même si nous avons bien compris que le pas de charge est en marche pour certaines cours d'appel.

Tous les acteurs de la Justice doivent être sensibilisés à la nécessaire priorisation des dossiers afin de ne pas augmenter significativement la charge de travail au risque d'encombrer les services et de mettre en tension l'ensemble du ministère.

Le maintien du télétravail pendant la crise est salubre mais des conditions strictes sont indispensables pour encadrer et sécuriser les professionnels. Les agents ne peuvent pas être en ASA et en télétravail en même temps contrairement aux souhaits de certains cadres. L'administration doit assurer la mise à disposition de matériels compatibles et adéquats dans les meilleurs délais. Comme quoi tout peut arriver dans notre ministère alors qu'il fût un temps où le télétravail était absolument inenvisageable pour tous ces fonctionnaires qu'il faut garder à l'œil.

Nous souhaiterions aussi vous alerter sur les congés bonifiés doivent faire l'objet d'une attention particulière et exige une anticipation afin de permettre aux agents de bénéficier de leur droit en toute quiétude.

## **Le SDGF / FO**

A la suite des déclarations liminaires, le directeur précise que la note n'a pas pu être transmise avant. C'était en attente des arbitrages. La note est partie après le CTM.



Pour les masques non homologués, c'est faux d'après le DSJ. Pour Beauvais ce sont des masques acquis par la cour d'appel sans passer par la centrale, les bons sont arrivés aujourd'hui et ce sont des masques lavables. Il fallait éviter les difficultés sur l'homologation.

Principe de progressivité : il n'est pas questions que pendant 3 semaines les juridictions ne vont pas œuvrer, il y a des urgences à traiter. Il faut assumer une charge liée à l'activité. Il faut y aller progressivement au vu de la situation des effectifs et pour tenir compte des modes de fonctionnement et principe de subsidiarité : le rythme sera lié aux situations locales et les 1ers jours vont permettre de s'adapter. L'aspect sanitaire est une priorité. Pour les masques, c'est une mise à disposition par personne généralisée. Régulièrement il y aura des arrivées de masques. Les aménagements tels plexiglas ont été budgétés. Le DSJ a été entendu par le Sénat et a rendu hommage au travail des fonctionnaires et magistrats et que les attaques sont injustes et ne reflètent pas la réalité.

4 masques seront distribués par agent.

Bien des audiences sont déjà fixées depuis longtemps. Il est difficile dans la note de coller à toutes les situations. Le 11 mai ne peut pas être une reprise normale. Il faut être vigilant car on pense à un déconfinement progressif mais ce pourra être à l'inverse.

Sur les dispositifs de ventilation, il est repris les recommandations du haut conseil scientifique.

Il faudra être vigilant sur la suite avec les remontées des difficultés tant avec le sujet sanitaire, que de la régulation du public et la reprise collective du travail. Il va y avoir une charge importante sur le greffe avec une préoccupation de soutien au greffe.

Pour les portables, il y en a un plus que 13000 et 1500 portables pour la DSJ vont être déployés pour des fonctions administratives circuit de la dépense et des fonctions juridictionnelles. Il faut accélérer les dotations en portables. Il y a des marges de progressions pour les fonctionnaires.

Il faut préserver les collègues vis-à-vis du volontariat.

Sur les heures supplémentaires : dans les deux décrets, il est prévu que dans ces circonstances exceptionnelles, il soit dérogé aux règles pour un temps limité. Il doit y avoir une information des représentants des OS. Une note va déroger à l'article 6 sur le quotas des heures fixées par mois pour passer de 25 h pour passer à 41H. Ces heures supplémentaires sont par principe récupère en temps et après par indemnisation. Sur le chiffre de 41 H, ca permet d'avoir un temps de travail hebdomadaire à 9 h 30 puisqu'on ne peut avoir plus de 10 de travail par jour. Cela sera limité à deux mois maximum. Ce dispositif est exceptionnel et dérogatoire sur la base du volontariat pour permettre la résorption du stock. Ce n'est pas pour augmenter la cadence. Mais pour mieux répondre aux besoins.



**ENSEMBLE POUR UNE JUSTICE POUR TOUS**

**Syndicat des greffes de France  
Membre de l'union justice FO**

Le SDGF / Fo a précisé qu'être consciencieux ce n'est pas faire des heures supplémentaires c'est avoir le recrutement nécessaire. On sait tous ce que veut dire le volontariat, que les magistrats aient du temps c'est une chose. De plus, on n'a aucune lisibilité sur les effectifs donc on va pressuriser les mêmes. Augmenter les heures supplémentaires c'est le contraire de ce qu'il faut faire. C'est des moyens qu'il faut.

Sur le financement des heures supplémentaires, il n'y aura pas de difficulté pour les payer assure le directeur.

La formation continue à l'ENG est supprimée jusqu'en septembre. Pour les stagiaires c'est au directeur de l'ENG de communiquer. Pour les stagiaires qui devaient rentrer à l'école le 16 mars, ils devraient regagner l'école en septembre, ils doivent avoir un message chacun. Ils vont reprendre leur activité en juridiction pour le 21 mai. La 3<sup>ème</sup> voie est incluse dans cette promotion des 240.

Le SDGF / FO